Commission administrative paritaire des greffiers 28 octobre 2025

RIEN NE VA PLUS !

La baisse des enveloppes dédiées au complément indemnitaire annuel est venue semer la zizanie dans les juridictions déjà bien sous tension. La colère monte et gronde. Les différents mouvements de grèves sont les symptômes du malaise ambiant. Et dans cette période particulièrement tendue concernant la distribution de l'indemnitaire, nous incitons les collègues à formuler des recours en cas de constat de traitement inégalitaire et/ou injustifié.
Pourtant à l'heure des restrictions budgétaires pour nos salaires, certaines dotations en matériels et mobiliers inadaptés sont toujours d'actualité, suscitant l'interrogation des personnels.

Les nombreux postes susceptibles d'être vacants proposés à la mobilité des greffiers ne font qu'augmenter le mal-être déjà bien présent chez les greffiers. Dans certaines juridictions, le nombre de greffiers n'est pus suffisant pour assurer notamment les permanences du week-end… Alors on se tourne vers les cadres greffiers à qui l'on tient ce double discours :
« - plus de paiement des heures supplémentaires ;
- plus de paiement des astreintes ;
- mais vous êtes toujours greffier et vous devez tenir des permanences/astreintes... »

La scission du corps a obscurci et désorganisé le fonctionnement au sein des services accentuant considérablement la perte du sens des missions de chacun depuis l'existence du cadre-greffier.

Par ailleurs, la qualité de vie et les conditions de travail ne sont que trop souvent impactées par des logiciels qui ne fonctionnent pas, ou mal… avec des lenteurs liées au réseau : PRISME, PPN, BPN, CASSIOPEE, la liste n'est que trop exhaustive. Pas un jour ne passe sans un message de dysfonctionnement d'un applicatif.
Et ne parlons pas de la réforme de transfert de compétence des saisies des rémunérations aux commissaires de justice dont les consignes et directives ont été transmises le 27 juin pour une mise en application au 1er juillet.

La justice est malade ! Les congés maladie se multiplient, les demandes de détachement augmentent et pour certains greffiers attendre les deux ans d'ancienneté requis avant de prétendre à leur mobilité est déjà trop.

Les greffiers cherchent par tous moyens à quitter la direction des services judiciaires, car rappelons-le, les greffiers voulaient une reconnaissance de leur travail, une revalorisation de leur salaire et ils n'ont rien eu ! Cette réforme aura eu l'exploit de considérablement dégrader l'attractivité du statut des greffiers, si tant est qu'elle existait encore, et cet échec se constate notamment dans l'organisation des deux concours de greffiers par an. Pour exemple sur le ressort de la cour d'appel de Colmar lors du dernier concours organisé sur 146 inscrits :
- 18 présents en externe
- 0 présent en interne
- 2 présents 3ème voix
Les chiffres sont éloquents et devraient sans nul doute nous alarmer.

Vos Élues CGT CSJ à la CAP des greffiers

Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres– Esc. F – 1er étage/Entresol n°1 75001 PARIS
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 - Fax : 01.46.33.26.98
Courriel : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://cgt-justice.fr